

# Code de Conduite

---

## Contenu

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>CONFORMITÉ</b>	<b>4</b>
Qui est concerné par le Code de conduite de Woodside ? .....	4
Formation .....	5
Infractions au Code de conduite .....	5
Signalement des infractions au Code de conduite .....	5
Surveillance de la conformité .....	6
<b>MISSION, VISION ET VALEURS</b>	<b>6</b>
Mission et vision de Woodside .....	6
Nos valeurs .....	7
<b>RÈGLES DU CODE DE CONDUITE</b>	<b>7</b>
<b>NOTRE ACTIVITÉ — GÉRER LES ACTIVITÉS DE MANIÈRE DURABLE</b>	<b>7</b>
Santé et sécurité .....	8
Environnement .....	8
Qualité .....	8
<b>NOTRE PERSONNEL — ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET PRATIQUES</b>	<b>9</b>
Pratiques en matière d'emploi .....	9
Voyager .....	9
Aptitude au travail .....	10
Vie privée .....	10
Fonctions de directeur ou de dirigeant .....	11
<b>NOS INFORMATIONS — RESPECTER ET PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET EXCLUSIVES</b>	<b>11</b>
Informations confidentielles .....	11
Informations exclusives — utilisation et protection de la propriété intellectuelle de Woodside .....	12
Diffusion d'informations aux actionnaires et aux marchés financiers .....	13
Interdiction des délits d'initiés .....	13
Utilisation des systèmes d'information .....	14
Médias sociaux .....	15
<b>NOS ACTIFS — UTILISATION ET PROTECTION DE NOS ACTIFS ET MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE</b>	<b>15</b>
Utilisation et protection des actifs de Woodside .....	15

Utilisation et protection des opportunités d'entreprise.....	16
Politiques et procédures comptables .....	16
Gestion du risque .....	17
<b>NOS PARTENAIRES — RESPECTER ET TRAVAILLER AVEC NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX</b>	<b>17</b>
Conflits d'intérêts.....	17
Lutte contre la corruption.....	19
Traiter avec les agents et représentants locaux.....	20
Relations avec les participants de la coentreprise, les sous-traitants et les fournisseurs ...	21
<b>LE GOUVERNEMENT</b>	<b>21</b>
Respect des lois et règlements.....	22
Obtenir des conseils juridiques.....	22
Droit de la concurrence et droit antitrust .....	22
Lois sur le commerce international et conformité à l'exportation.....	22
Traiter avec les organismes de réglementation et les représentants du gouvernement.....	23
<b>NOS COMMUNAUTÉS</b>	<b>24</b>
Investissement social .....	25
Initiatives des Premières Nations .....	25
Initiatives des clients .....	25

## **MESSAGE DE NOTRE PDG**

À Woodside, notre vision est de fournir des solutions énergétiques accessibles tout en offrant des résultats exceptionnels à nos parties prenantes. Alors que nous entamons une nouvelle phase de notre développement, notre réussite dépendra non seulement de ce que nous faisons, mais aussi de la manière dont nous le faisons.

Nous sommes déterminés à agir avec intégrité, et le Code de conduite de Woodside définit les règles et comportements que nous devons tous respecter. Il s'applique à tous : administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants, occupant des fonctions internes et prestataires de services, quel que soit leur rôle ou leur localisation au sein de Woodside.

Ce Code repose sur nos valeurs fondamentales : une seule équipe, prendre soin les uns des autres, innover au quotidien, valoriser les résultats, et établir et préserver la confiance. Il sert de guide pratique, précisant les normes de conduite professionnelle attendues par Woodside et clarifiant notre approche.

Je vous invite tous à lire attentivement le Code de conduite et à bien comprendre ce que l'on attend de vous, ainsi que des personnes avec lesquelles vous collaborez.

En cultivant un environnement qui favorise les comportements éthiques, nous pouvons faire de Woodside un lieu de travail où il fait bon évoluer, basé sur la confiance et l'autonomisation de nos employés pour agir correctement. Cela nous permet de devenir une organisation plus diverse et audacieuse, tout en jetant les bases d'un succès durable.

Merci.

Meg O'Neill

PDG

## INTRODUCTION

Le Code de conduite de Woodside constitue un élément fondamental de notre identité, de nos activités et de notre comportement.

Il repose sur les valeurs de Woodside et établit les principes, pratiques et normes de conduite personnelle et collective que l'entreprise attend de vous dans le cadre de vos activités commerciales quotidiennes.

Approuvé par le Conseil d'administration, le Code de conduite fait l'objet de révisions et de mises à jour régulières. Il est accompagné de politiques validées par le Conseil, ainsi que de normes, processus et procédures élaborés par la direction, qui offrent des conseils pratiques sur les principes, pratiques et normes à respecter. Cela inclut notamment les politiques, attentes, procédures, lignes directrices et outils intégrés dans le système de gestion de Woodside.

## CONFORMITÉ

### Qui est concerné par le Code de conduite de Woodside ?

#### **Portée**

Le Code de conduite s'applique non seulement aux activités professionnelles et aux événements liés au travail, mais également à tout comportement en dehors des heures de bureau qui pourrait être associé à votre emploi ou à votre collaboration avec Woodside.

#### **Responsabilité personnelle**

Toute personne travaillant pour Woodside, y compris les administrateurs, dirigeants, cadres, gestionnaires, superviseurs, employés, sous-traitants et fournisseurs de services, doit se conformer au Code de conduite ainsi qu'aux politiques, normes, processus et procédures liés à ses activités professionnelles quotidiennes, peu importe leur emplacement.

En plus de respecter personnellement le Code de conduite, le personnel occupant des postes de supervision doit :

- Prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que tous les employés, sous-traitants, fournisseurs de services, consultants, agents et partenaires sous leur supervision aient une connaissance claire du Code de conduite.
- Favoriser un environnement qui encourage un comportement éthique et le respect du Code de conduite.

#### **Attentes vis-à-vis des partenaires**

Woodside attend de tous les tiers avec lesquels une collaboration est établie, notamment les clients, les partenaires communautaires et les partenaires de coentreprise, qu'ils adoptent ou maintiennent des normes équivalentes de conduite personnelle et professionnelle.

#### **Responsabilités des administrateurs et des dirigeants**

Les administrateurs et dirigeants ont la responsabilité de montrer l'exemple en incarnant et en intégrant les valeurs de Woodside au sein de l'organisation. Ils sont tenus de respecter le Code de conduite et s'engagent à attester de leur conformité sur une base annuelle.

## Formation

Les employés doivent obligatoirement suivre une formation sur le Code de conduite dès leur prise de poste, puis participer à une formation de mise à jour annuelle afin de certifier leur conformité.

Le personnel des fournisseurs de services, tel que défini dans les lignes directrices, est également tenu de suivre une formation sur le Code de conduite au début de leur collaboration avec Woodside. En outre, tous les fournisseurs de services ayant accès aux systèmes informatiques de Woodside doivent suivre une formation de mise à jour annuelle tant qu'ils continuent à fournir des services.

Les dossiers de formation sont conservés de manière électronique et supervisés par le Vice-Président de l'Éthique et de la Conformité de Woodside ou par son représentant désigné.

## Infractions au Code de conduite

Woodside applique une tolérance zéro face aux comportements contraires à l'éthique. Toutes les allégations de violation du Code de conduite seront examinées et, si nécessaire, feront l'objet d'une enquête. Des mesures disciplinaires seront prises en cas de violation établie.

Des sanctions seront appliquées dans les cas suivants :

- Violation directe du Code de conduite, notamment par des comportements illégaux ou inappropriés, que ce soit sur le lieu de travail, lors d'événements professionnels ou dans le cadre d'activités liées à votre emploi en dehors des heures de travail.
- Approbation ou tolérance du comportement d'une autre personne en infraction avec le Code de conduite.
- Omission de signaler une violation importante du Code de conduite par une autre personne, malgré en avoir eu connaissance.

La nature des mesures disciplinaires prises dépendra de la gravité de l'infraction et pourra inclure des réprimandes, des avertissements formels, des rétrogradations, la résiliation du contrat de travail et/ou le remboursement à Woodside de tout avantage indûment perçu en raison de l'infraction.

Toute violation du Code de conduite par un employé sera prise en compte dans le cadre du processus annuel d'évaluation des performances, constituant un facteur pertinent pour évaluer ses résultats individuels et globaux.

En cas de violation du Code de conduite accompagnée d'une infraction aux lois ou règlements applicables, Woodside se réserve le droit de transmettre l'affaire aux autorités compétentes pour enquête. Woodside ne prendra en charge aucune pénalité infligée à titre personnel en raison de ces violations.

## Signalement des infractions au Code de conduite

À Woodside, chacun doit se sentir encouragé et en sécurité pour « s'exprimer » et signaler ses préoccupations lorsqu'il est victime ou témoin de comportements contraires à l'éthique ou inappropriés, sans craindre de représailles. Cette démarche est essentielle pour préserver un environnement de travail sûr, ouvert, inclusif et diversifié, exempt de discrimination, de harcèlement ou d'autres comportements inacceptables.

Woodside s'engage fermement à protéger les personnes qui « s'expriment », en garantissant la confidentialité des processus de signalement et d'enquête, dans les limites permises par la législation en vigueur et conformément à sa [politique de signalement](#). Aucune forme de représailles ou de préjudice ne sera tolérée à l'encontre d'une personne pour avoir signalé, ou pour avoir été soupçonnée de signaler, une violation présumée ou réelle du Code de conduite.

Il est impératif de signaler immédiatement toute violation présumée ou réelle du Code de conduite, y compris toute préoccupation concernant les actions de dirigeants, employés, entrepreneurs ou fournisseurs de services.

Pour « s'exprimer » ou signaler une préoccupation, plusieurs canaux sont à votre disposition :

- un chef de département ou un dirigeant en qui vous avez confiance ;
- les Ressources humaines ;
- un membre de l'équipe Éthique et Conformité ;
- un membre senior de l'équipe juridique ; ou
- La ligne d'assistance téléphonique externe pour les dénonciateurs de Woodside, EthicsPoint ([woodside.ethicspoint.com](http://woodside.ethicspoint.com)).

Les membres du personnel occupant des postes de supervision sont tenus de signaler toute violation potentielle du Code de conduite portée à leur connaissance à un partenaire commercial des ressources humaines ou au responsable de l'éthique et de la conformité en Australie.

Woodside met à disposition EthicsPoint, un service de signalement confidentiel géré par un tiers. Ce service permet de soumettre un rapport anonyme à Woodside via un formulaire en ligne ou par téléphone. Il offre également la possibilité de fournir des informations supplémentaires ou de répondre à des questions de clarification tout en préservant l'anonymat.

Les signalements conformes aux lois sur les lanceurs d'alerte peuvent être effectués conformément à la [politique de signalement](#) de Woodside. Ce document précise les modalités permettant aux employés d'effectuer des signalements protégés en vertu des lois applicables, notamment celles en vigueur en Australie, ainsi que les protections prévues par ces lois.

Quel que soit le mode de signalement choisi, Woodside s'engage à protéger votre identité dans les limites autorisées par la législation et sa [politique de signalement](#).

Toute forme de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des préoccupations constitue une infraction potentielle aux lois applicables. Toute personne de Woodside impliquée dans de tels agissements fera l'objet de mesures disciplinaires. Par ailleurs, toute divulgation illégale ou inappropriée de votre identité ou d'informations permettant de vous identifier entraînera également des sanctions disciplinaires.

## **Surveillance de la conformité**

Tous les six mois, le Comité d'audit et des risques présentera un rapport détaillant le nombre et le type d'incidents signalés, ainsi que des informations sur la nature et les conclusions des enquêtes menées.

## **MISSION, VISION ET VALEURS**

### **Mission et vision de Woodside**

Fournir des solutions énergétiques abordables et des résultats supérieurs aux parties prenantes.

## **Nos valeurs**

### ***Une équipe***

*Nous sommes inspirés par notre objectif commun.*

*Nous nous défions, nous nous respectons et nous nous soutenons mutuellement.*

*Nous favorisons l'inclusion, valorisons la diversité et restons fidèles à nous-mêmes.*

### ***Nous nous soucions***

*Nous veillons à la sécurité les uns des autres.*

*Nous écoutons et répondons avec humilité.*

*Nous respectons l'environnement, agissons de manière responsable et prenons soin de nos communautés.*

*Nous nous adaptons aux attentes du monde à notre égard.*

### ***Innover au quotidien***

*Nous explorons de nouvelles idées, concevons des solutions créatives et innovons dans nos approches pour répondre aux besoins énergétiques d'aujourd'hui tout en préparant une énergie abordable et à faible émission de carbone pour demain.*

### ***Les résultats comptent***

*Nous saisissons les opportunités et faisons preuve de courage en prenant les bons risques et en apprenant de nos erreurs.*

*Nous dépensons et investissons comme s'il s'agissait de notre propre argent.*

*Nous éprouvons une grande fierté pour nos réussites.*

### ***Établir et maintenir la confiance***

*La confiance demande du temps et des efforts et ne sera pas tenue pour acquise.*

*Nous entretenons des relations solides et agissons avec intégrité, en respectant nos engagements et en les exécutant avec soin et excellence.*

## **RÈGLES DU CODE DE CONDUITE**

### **NOTRE ACTIVITÉ — GÉRER LES ACTIVITÉS DE MANIÈRE DURABLE**

À Woodside nous reconnaissons que des performances exemplaires en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de qualité sont essentielles à notre succès et à une croissance durable. Notre ambition est de devenir un leader de l'industrie en gérant nos activités avec intégrité et responsabilité, dans le respect de nos collaborateurs, de nos communautés et de l'environnement.

La santé et la sécurité sont au cœur de nos préoccupations, car nous croyons fermement que chacun a le droit de rentrer chez soi en toute sécurité, dans le même état que celui où il a commencé sa journée.

Nous nous engageons à réduire au minimum notre impact environnemental tout en conciliant les besoins économiques et sociaux liés au développement durable. La qualité est une valeur

fondamentale que nous intégrons dans toutes nos opérations pour atteindre nos objectifs tout en maîtrisant les risques liés à nos activités.

Il est crucial que chaque membre de l'équipe maîtrise et applique la [Politique de Santé et Sécurité](#), la [Politique Environnement et Biodiversité](#), ainsi que de la [Politique Qualité](#) de Woodside. Le respect des lois et réglementations en vigueur liées au poste est tout aussi indispensable, accompagné de l'adoption de pratiques responsables, même en l'absence de cadre légal spécifique.

## **Santé et sécurité**

Nous croyons que les incidents liés à la sécurité personnelle, ainsi que les maladies professionnelles, sont évitables.

Nous privilégions la transparence et l'ouverture dans nos rapports sur les performances en matière de santé et de sécurité. Nos objectifs et cibles seront établis, mesurés et régulièrement révisés pour encourager une amélioration continue.

Il est attendu de chacun de promouvoir une culture où les responsabilités en matière de santé et de sécurité sont pleinement reconnues et où chacun se sent encouragé et habilité à s'exprimer et à intervenir sur ces sujets.

Les considérations de santé et de sécurité doivent être intégrées dans la planification et la prise de décisions à tous les niveaux de l'entreprise. Il est également essentiel de les prendre en compte lors de la conception, de l'achat, de la construction et de la modification des équipements et installations.

Les attentes de Woodside concernant la gestion et la performance en matière de santé et de sécurité sont clairement définies dans notre politique de [santé et de sécurité](#), ainsi que dans nos [attentes en matière de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement](#), accompagnées des processus et des contrôles correspondants.

## **Environnement**

Nous reconnaissons la valeur intrinsèque de la nature et l'importance de protéger l'environnement dans lequel nous évoluons. Cela est essentiel pour soutenir le développement durable, constitue l'une de nos valeurs fondamentales et est crucial pour maintenir notre licence d'exploitation. Le succès à long terme de notre entreprise repose sur notre capacité à gérer et à minimiser, voire à éliminer lorsque cela est possible, l'impact potentiel de nos activités.

Nous nous engageons à mener nos opérations de manière écologiquement durable, tout en équilibrant les besoins économiques et sociaux liés au développement durable.

Les attentes de Woodside en matière de gestion et de performance environnementales sont clairement définies dans notre [Politique Environnement et Biodiversité](#), ainsi que dans les processus et contrôles qui l'accompagnent.

## **Qualité**

Une performance de qualité exceptionnelle est indispensable pour atteindre de manière durable les objectifs et engagements de l'entreprise, ainsi que ceux de nos parties prenantes.

Nous appliquons des principes de gestion de la qualité afin de maximiser les opportunités de développement et d'exploitation, en créant de la valeur tout en maîtrisant les risques associés pour préserver cette valeur.

La responsabilité de la qualité repose sur tous les employés, sous-traitants et partenaires de coentreprise de Woodside impliqués dans des activités relevant de notre contrôle opérationnel.

Notre [Politique de qualité](#) et nos [Attentes en matière de risque, de qualité, de conformité et de gouvernance](#) définissent les principes de gestion de la qualité de Woodside ainsi que notre engagement envers l'excellence.

## NOTRE PERSONNEL — ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET PRATIQUES

Nous sommes déterminés à faire de Woodside un lieu de travail attrayant et épanouissant. Nous reconnaissons que notre capacité à générer des rendements supérieurs pour nos actionnaires dépend de notre aptitude à attirer et fidéliser une main-d'œuvre engagée, diversifiée et hautement performante.

### Pratiques en matière d'emploi

À Woodside, nous reconnaissons qu'une main-d'œuvre talentueuse et diversifiée est un atout concurrentiel majeur. Nous nous engageons à créer un environnement de travail sûr, gratifiant et exempt de discrimination illégale, de harcèlement ou de comportements inappropriés, tout en respectant le droit à la liberté d'association.

Notre politique repose sur le recrutement et la gestion des employés sur la base de leurs compétences et performances, indépendamment de facteurs tels que l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, les croyances religieuses, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut intersexué, l'identité ou l'expression de genre, l'état relationnel, le handicap, la neurodiversité, le milieu culturel, les styles de pensée, l'expérience, les antécédents familiaux ou l'éducation.

Conformément à la [Politique de travail respectueux](#) et aux [lignes directrices de Woodside sur la discrimination, l'intimidation et le harcèlement](#), il est attendu :

- de traiter chaque personne en accord avec les valeurs de Woodside ;
- de comprendre les comportements jugés essentiels par Woodside et de prendre des mesures pour prévenir et éliminer la discrimination, l'intimidation et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel ;
- de promouvoir l'inclusion et la diversité à travers les actions et interactions ;
- de s'exprimer en cas de comportements susceptibles d'enfreindre le Code de conduite de Woodside ou la [Politique de travail respectueux](#) ;
- de soutenir l'inclusion et la diversité dans le recrutement, le développement et la gestion des employés, ainsi que dans toutes les interactions professionnelles.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la [Politique de travail respectueux](#), les [Lignes directrices de Woodside sur la discrimination, l'intimidation et le harcèlement](#), ainsi que la [Politique d'inclusion et de diversité](#) de Woodside.

### Voyager

Les déplacements effectués dans le cadre d'activités liées à Woodside, y compris la participation à des formations et des conférences, sont considérés comme des voyages d'affaires. Ces voyages doivent être organisés de manière à répondre aux exigences de l'entreprise tout en garantissant sécurité et rentabilité.

Tous les voyages d'affaires doivent être planifiés et réalisés conformément aux procédures, processus de soutien et contrôles établis par Woodside. Pendant ces déplacements, il est essentiel de respecter le Code de conduite ainsi que toutes les politiques et procédures applicables de Woodside, notamment celles liées à l'aptitude au travail, aux frais d'affaires et aux déplacements professionnels.

## Aptitude au travail

Dans l'exercice de ses fonctions, tout employé doit être apte au travail, ce qui signifie être dans un état physique et psychologique lui permettant d'accomplir leurs tâches avec compétence, sans compromettre sa santé et sa sécurité ou celles des autres.

L'aptitude au travail peut être affectée par divers facteurs, notamment la consommation d'alcool ou de drogues. Conformément à la [Procédure de surveillance médicale et de santé](#), les règles suivantes s'appliquent :

- Se présenter au travail et aux événements liés au travail dans un état garantissant l'accomplissement des tâches sans risque pour soi-même ou pour autrui.
- Adopter un comportement responsable en matière de consommation de médicaments sur ordonnance, d'alcool et de tabac, que ce soit au travail, lors des activités de Woodside ou dans le cadre d'événements parrainés par l'entreprise.
- S'abstenir d'acheter, de servir ou de consommer de l'alcool lors d'activités parrainées par Woodside si cela risque d'offenser les coutumes, la culture ou les croyances religieuses des communautés locales où ces activités se déroulent.
- Ne pas abuser des médicaments sur ordonnance, ni utiliser, posséder, distribuer ou vendre des drogues illégales au travail, dans les activités de Woodside ou lors d'événements parrainés par l'entreprise.

L'alcool est strictement interdit sur les sites d'exploitation, de construction, d'exploration, de forage, sismiques ou sur les navires. Il est autorisé dans les bureaux de Woodside et lors des activités parrainées par Woodside uniquement s'il a été approuvé conformément à la [Procédure sur l'alcool et les autres drogues](#). L'alcool doit être servi et consommé de manière responsable et en respectant les lois, procédures et autres exigences locales.

Des tests de dépistage d'alcool ou de drogues peuvent être effectués, incluant des tests d'haleine ou d'urine. Ces dépistages ont pour principal objectif de s'assurer que les personnes sont aptes à remplir leur rôle, de prévenir les abus, de fournir un soutien et de permettre l'accès à un traitement confidentiel.

Un rendement insuffisant causé par la consommation d'alcool ou de drogues, ou des facultés affaiblies de manière significative représentant un risque pour la sécurité, est considéré comme une inconduite grave. Tout cas d'inconduite connu doit être signalé.

Il est interdit de fumer dans les bureaux de Woodside ainsi que sur tout site d'exploitation, de construction, d'exploration, de forage, sismique ou sur tout navire (sauf dans les zones fumeurs désignées).

De plus amples détails sont présentés dans la [Procédure de surveillance médicale et de santé](#) de Woodside.

## Vie privée

Woodside collecte, utilise, divulgue et conserve des renseignements personnels dans le cadre de ses activités commerciales, y compris ceux concernant ses employés et sous-traitants. L'entreprise s'engage à respecter la vie privée et à protéger les informations personnelles. Pour plus de détails, consulter la déclaration de confidentialité de Woodside.

La sécurité et la gestion des renseignements personnels doivent être garanties conformément à la procédure de confidentialité de Woodside et aux exigences légales applicables. Cela inclut la

protection et la confidentialité des informations personnelles obtenues dans le cadre des fonctions professionnelles au sein de l'entreprise.

### **Fonctions de directeur ou de dirigeant**

En tant que directeur ou dirigeant de Woodside, il est impératif de respecter les obligations légales imposées par la législation applicable, y compris les responsabilités suivantes :

- Agir de bonne foi dans l'intérêt de l'entreprise ;
- Faire preuve de prudence et de diligence dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions.

En cas de doute sur le rôle de dirigeant ou l'étendue des obligations, il est recommandé de solliciter l'avis d'un membre de l'équipe juridique de Woodside.

## **NOS INFORMATIONS — RESPECTER ET PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET EXCLUSIVES**

Les informations de Woodside sont un atout précieux qui doit être protégé.

### **Informations confidentielles**

Il est possible que vous ayez accès à des renseignements confidentiels de Woodside ou que vous en preniez connaissance. Les informations confidentielles englobent toute donnée qui n'est pas généralement accessible au public, concernant les activités, les résultats ou les projets de Woodside. Cela peut inclure des informations financières, marketing, techniques, des appels d'offres, des stratégies contractuelles, des listes de clients, des plans d'affaires, des conceptions, des dessins, des techniques, des processus ou toute autre forme de propriété intellectuelle. Cela peut aussi inclure des informations confidentielles provenant de tiers fournies à Woodside ou détenues par celle-ci.

Si l'accès à ces informations confidentielles est accordé, il convient de :

- Garantir leur confidentialité ;
- Respecter les [Politiques et procédures de sécurité de l'information de Woodside](#), y compris la procédure relative aux conditions d'utilisation des systèmes de technologie de l'information de Woodside ;
- N'accéder à ces informations que dans le cadre des fonctions et responsabilités au sein de Woodside ;
- Veiller à ce que ces informations soient utilisées uniquement à des fins autorisées et protégées contre le vol, l'utilisation non autorisée ou inappropriée (y compris pour un gain personnel) et contre toute divulgation non autorisée ;
- Signaler immédiatement toute perte ou divulgation non autorisée de ces informations au supérieur hiérarchique.

La protection des renseignements confidentiels de Woodside repose sur la sensibilisation et la vigilance des employés, des sous-traitants et du personnel des fournisseurs de services de Woodside. Ces informations confidentielles ne doivent pas être divulguées sans :

- Obtenir l'autorisation de Woodside et se conformer à la [Politique d'information continue et de communication commerciale](#) de Woodside (complétée par des processus et des procédures) ;
- Le cas échéant, conclure un accord de confidentialité avec le destinataire.

Les gestionnaires et superviseurs de chaque secteur sont responsables de veiller à ce que des mesures appropriées soient mises en place pour protéger les renseignements confidentiels.

Les obligations de confidentialité perdurent après la fin de l'emploi ou de l'implication chez Woodside. Dans ce cas, toutes les informations confidentielles doivent être retournées au supérieur hiérarchique.

Des informations détaillées sont disponibles dans [Procédure relative aux conditions d'utilisation - Systèmes des Technologies d'information](#) et la [Procédure de gestion de la sécurité de Woodside](#).

## **Informations exclusives — utilisation et protection de la propriété intellectuelle de Woodside**

Il est possible d'être impliqué dans la recherche et le développement de produits, de procédés ou d'autres innovations, ou d'avoir accès aux résultats de ces activités. Ces informations sont confidentielles pour Woodside et doivent être traitées avec la même rigueur que les autres informations confidentielles de l'entreprise.

Toutes les informations, ainsi que les travaux, idées, concepts, conceptions, inventions, modèles, développements et améliorations réalisés pendant l'emploi ou à l'aide du temps, des matériaux, des installations ou des ressources de Woodside, sont la propriété exclusive de Woodside.

La propriété intellectuelle associée doit être considérée comme étant la propriété de Woodside, tant pendant qu'après l'emploi ou la participation à l'entreprise. Sur demande, tous les droits relatifs à cette propriété intellectuelle doivent être cédés à Woodside.

Des informations complémentaires sont fournies dans la [Procédure de gestion de la propriété intellectuelle](#).

## **Diffusion d'informations aux actionnaires et aux marchés financiers**

Woodside a des obligations en matière de divulgation périodique et continue des informations relatives à l'entreprise et à ses activités. Nous nous engageons à :

- Veiller à ce que les actionnaires et le marché reçoivent, en temps voulu, des informations complètes sur les activités de Woodside ;
- Respecter les obligations légales de divulgation continue applicables en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis ;
- Prévenir la divulgation sélective ou accidentelle d'informations sensibles et importantes liées aux prix ;
- Garantir que tous les intervenants aient un accès équitable aux informations publiques mises à disposition par Woodside ;
- Diffuser toutes les informations de manière claire, concise et efficace.

Afin de respecter ses obligations de divulgation, Woodside dispose d'une politique d'information continue et de communication sur les marchés qui définit les responsabilités individuelles pour assurer la conformité aux exigences de divulgation.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner la suspension ou, dans des circonstances exceptionnelles, le retrait des actions de Woodside des marchés.

Une violation des exigences de divulgation peut constituer un acte criminel, exposant Woodside à des amendes ou à des dommages-intérêts, ainsi qu'à d'autres sanctions. Les administrateurs, dirigeants, employés et conseillers de Woodside peuvent également être personnellement responsables, avec des amendes substantielles ou même une peine de prison possible en cas de violation des règles de divulgation continue.

### **Interdiction des délits d'initiés**

La loi interdit de négocier des actions d'une société lorsqu'on est en possession d'une « information privilégiée ». Ce comportement est qualifié de délit d'initié, une infraction grave en vertu de plusieurs législations, dont la loi sur les sociétés, la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1934, la loi sur la justice pénale de 1993 et la réglementation britannique sur les abus de marché (UK MAR).

Une information privilégiée est une information qui :

- N'est pas généralement accessible aux investisseurs habituellement engagés dans des transactions sur des valeurs mobilières (elle n'a pas été rendue publique) ;
- Influencerait potentiellement la décision des investisseurs sur l'achat, la vente ou la souscription de titres de Woodside ou d'une autre société, si elle était rendue publique.

Le règlement britannique (UK MAR) exige que l'information soit suffisamment précise (c'est-à-dire qu'il existe une probabilité plus forte qu'improbable qu'elle affecte les décisions d'investissement).

En travaillant pour Woodside ou en étant associé à la société, il est possible d'avoir accès à des informations privilégiées concernant Woodside ou d'autres sociétés. Ces informations sont confidentielles et doivent être traitées de manière stricte, de la même manière que les autres informations confidentielles de Woodside.

En plus des obligations de confidentialité, si des informations privilégiées sur Woodside ou d'autres sociétés sont détenues, il est interdit d'acheter, vendre ou négocier leurs titres financiers, ni de conseiller, procurer ou encourager quiconque (membre de la famille, ami, collègue, courtier, conseiller financier, etc.) à effectuer des transactions basées sur ces informations. Il est également

interdit de communiquer ces informations à une tierce personne susceptible de les utiliser pour négocier des valeurs mobilières.

Des restrictions supplémentaires s'appliquent aux personnes identifiées comme employés restreints.

La violation des lois sur les délits d'initiés, ou d'une législation similaire dans d'autres juridictions, peut entraîner des sanctions pénales ou civiles.

Pour plus de détails, y compris les obligations et restrictions spécifiques aux employés restreints, il convient de se référer à la [Politique de Woodside en matière de négociation de valeurs mobilières](#).

## Utilisation des systèmes d'information

L'accès aux informations et aux systèmes d'information de Woodside est nécessaire pour remplir votre rôle au sein de la société. Cela inclut l'utilisation de divers appareils numériques tels que des ordinateurs, des ordinateurs portables, des tablettes, des téléphones, des photocopieurs et des télécopieurs.

Toute information générée ou stockée dans les systèmes d'information de Woodside appartient à la société et doit être gérée conformément aux [Procédures relative aux conditions d'utilisation - Systèmes des Technologies d'information](#).

L'accès et l'utilisation des informations doivent se limiter à ce qui est nécessaire pour l'accomplissement des responsabilités. Il est interdit d'exploiter les informations ou systèmes d'information de Woodside à des fins personnelles ou pour concurrencer Woodside.

Il est impératif de se conformer aux [Procédures relatives aux conditions d'utilisation - Systèmes des Technologies d'information](#) et les utiliser de manière sûre, efficace, légale et conforme aux valeurs de Woodside. Il est interdit d'utiliser les systèmes ou appareils informatiques de Woodside pour accéder à, stocker, afficher ou partager du matériel qui :

- Enfreint les droits d'auteur ou toute autre exigence légale ;
- Est offensant, indécent, menaçant, violent ou abusif ;
- Incite à des activités criminelles ou fournit des instructions sur la manière de commettre des activités criminelles ;
- Est sexuellement explicite, pornographique, obscène ou suggestif ;
- Implique des jeux d'argent en ligne ;
- Correspond à une « cote de mailles » ou vise à générer un gain ou un profit personnel ;
- Serait considéré comme répréhensible ou inapproprié par une personne raisonnable, ou incompatible avec les valeurs de Woodside.

Une utilisation personnelle occasionnelle des systèmes d'information de Woodside est autorisée, sous réserve qu'elle n'interfère pas avec l'accomplissement du travail et respecte la [Procédure relative aux conditions d'utilisation - Systèmes des Technologies d'information](#).

Il est également essentiel d'utiliser uniquement les systèmes d'information approuvés par l'équipe IT pour les activités de Woodside. Toute utilisation d'applications de communication « non officielles » doit respecter la [Procédure relative aux conditions d'utilisation - Systèmes des Technologies d'information](#), notamment l'obligation de transférer tous les documents commerciaux de Woodside envoyés ou reçus via des canaux non officiels vers les systèmes approuvés dans un délai de 30 jours.

Les communications « non officielles » incluent toute communication ou activité commerciale effectuée en dehors des systèmes approuvés par l'équipe IT, telles que celles réalisées sur des plateformes de messagerie éphémère (WhatsApp, SnapChat, WeChat, Telegram, Signal, Wickr, etc.), ainsi que les services de messagerie texte et de téléphonie mobile.

Un document commercial de Woodside désigne toute communication ou tout document relatif aux activités commerciales de Woodside (y compris transactions, stratégies, négociations, accords de marketing, produits, opérations et processus), ainsi que tout autre document ou registre d'entreprise devant être conservé pour des raisons fiscales ou pour répondre aux exigences des autorités réglementaires.

## **Cybersécurité**

La protection de la présence en ligne de Woodside repose sur la sensibilisation et la vigilance du personnel. Il est essentiel de rester attentif aux cyberattaques potentielles pouvant viser Woodside, telles que les pourriels, les courriels frauduleux ou d'hameçonnage, et de suivre systématiquement la [Procédure relative aux conditions d'utilisation - Systèmes des Technologies d'information](#) - Conditions d'utilisation lors de l'utilisation des systèmes et équipements de l'entreprise.

Tous les employés, sous-traitants tiers et fournisseurs de services ayant accès aux systèmes informatiques de Woodside, doivent suivre une formation annuelle en cybersécurité.

## **Médias sociaux**

Les médias sociaux offrent une plateforme permettant de partager et d'amplifier la vision, les valeurs et les communications externes de Woodside.

Lors de la participation à des activités de réseautage en ligne ou sur les réseaux sociaux faisant référence aux intérêts de Woodside, y compris ses activités, produits, personnes, actifs ou opérations, il convient de respecter le Code de conduite ainsi que la [Procédure relative aux conditions d'utilisation - Systèmes des Technologies d'information](#) de Woodside.

Le département des Affaires Corporatives de Woodside est le seul habilité à gérer l'utilisation des canaux officiels de Woodside sur les réseaux sociaux. Bien que le partage des publications officielles de Woodside soit encouragé, il est essentiel d'exercer discernement et jugement lors de la publication de contenu sur les médias sociaux.

En cas d'utilisation des réseaux sociaux à titre personnel, il faut s'assurer que le contenu personnel ne soit pas attribué à Woodside ni présenté comme reflétant ses opinions ou points de vue. Il est aussi crucial de respecter la vie privée des autres et de ne pas publier de contenu pouvant être perçu comme offensant.

Pour plus de conseils, y compris des informations sur les meilleures pratiques concernant certains canaux de médias sociaux, il convient de consulter les directives de Woodside sur les médias sociaux.

## **NOS ACTIFS — UTILISATION ET PROTECTION DE NOS ACTIFS ET MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE**

### **Utilisation et protection des actifs de Woodside**

Il est essentiel de garantir la sauvegarde de tous les actifs Woodside sous contrôle, qu'il s'agisse de fonds, de biens, d'équipements de l'entreprise ou d'appareils numériques. Ces actifs ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles, et des précautions appropriées doivent être prises pour prévenir le vol, les dommages ou toute utilisation abusive.

Les fonds de Woodside doivent être utilisés exclusivement pour des dépenses professionnelles, de manière raisonnable et efficace, conformément au [Manuel des autorités](#) ainsi qu'aux [Procédures de passation de marchés et d'approvisionnement](#). Toutes les dépenses doivent être déclarées avec exactitude et dans les délais requis. Un registre précis et vérifiable de toutes les transactions financières liées aux activités de l'entreprise doit être tenu, en accord avec le [Manuel des autorités](#) et [Procédures de gestion financière](#). Aucune donnée ne doit être inscrite dans les registres de Woodside de manière à déformer ou à masquer la véritable nature d'une transaction. La soumission de notes de frais frauduleuses constitue une faute grave.

L'utilisation abusive des actifs de Woodside est considérée comme un vol ou une fraude. Le vol inclut toute utilisation non autorisée des actifs à des fins non commerciales ainsi que la suppression non autorisée d'informations, d'équipements, de fournitures ou d'autres ressources de l'entreprise. Toute vente, prêt ou donation d'actifs de Woodside doit recevoir les approbations nécessaires.

La fraude, quant à elle, se caractérise par des activités malhonnêtes telles que la tromperie, le vol, les fausses déclarations, la falsification de documents, l'abus de confiance ou toute action intentionnelle visant à obtenir un avantage financier ou autre. Un acte frauduleux, imprudent ou délibéré peut avoir des conséquences graves pour l'entreprise, notamment la perte de ventes, la suspension de financements, le retrait de permis, des litiges, des poursuites civiles ou encore des dommages à la réputation.

Toute implication dans un vol ou une activité frauduleuse expose à des mesures disciplinaires et, le cas échéant, à des poursuites pénales. Chaque cas de vol ou de fraude doit impérativement être signalé, conformément aux procédures mentionnées dans la section dédiée au signalement des infractions au Code de conduite.

Pour des informations détaillées sur la gestion de la fraude et de la corruption, il convient de consulter la [Procédure relative à la fraude et corruption](#).

## **Utilisation et protection des opportunités d'entreprise**

Il est strictement interdit d'exploiter une opportunité d'affaires résultant de l'accès aux biens ou informations de Woodside ou de la fonction occupée au sein de l'entreprise.

Il est également interdit d'utiliser ces informations ou votre position à des fins personnelles ou pour concurrencer Woodside.

## **Politiques et procédures comptables**

Les procédures financières et les systèmes de contrôle interne de Woodside traitent de l'enregistrement, du traitement et de la communication de l'information financière conformément aux exigences financières, réglementaires et autres exigences en matière de rapports, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables dans les pays où nous exerçons nos activités, y compris, le cas échéant, la loi sur les sociétés, les règles de cotation publiées par ASX Limited et la NYSE, les normes comptables australiennes, les lois américaines sur les valeurs mobilières applicables et d'autres rapports professionnels obligatoires Exigences.

Tous les dossiers de Woodside doivent être conservés avec exactitude, équité, avec des détails raisonnables et sans inexactitudes ou omissions intentionnelles. Aucune inscription ne doit être faite dans les registres de Woodside qui déforme ou déguise la véritable nature d'une transaction. Il vous est strictement interdit de créer ou de maintenir des comptes ou des fonds « non comptables », ou de faire en sorte que les livres et registres de Woodside contiennent des entrées fausses, trompeuses ou inexactes.

L'information concernant l'indépendance de l'auditeur est énoncée dans la [Politique de l'auditeur externe](#), qui est appuyé par la [Politique d'orientation de l'auditeur externe](#) de Woodside.

## Gestion du risque

Les politiques et procédures de Woodside concernant les risques et le contrôle interne, la surveillance et la gestion des risques, les profils de risque et l'évaluation de l'efficacité de la gestion des risques, de la conformité et du contrôle sont énoncées dans la [Politique de gestion des risques](#) de Woodside.

## NOS PARTENAIRES — RESPECTER ET TRAVAILLER AVEC NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

Woodside aspire à être un partenaire de choix. Pour atteindre cet objectif, nous devons respecter nos partenaires commerciaux et développer des relations à long terme.

### Conflits d'intérêts

Woodside respecte le droit à la vie privée et à la participation à des activités extérieures sans lien avec l'emploi au sein de l'entreprise. Cependant, il est interdit de s'engager dans des activités qui :

- présentent ou pourraient être perçues comme un conflit avec les responsabilités envers Woodside ;
- compromettent ou semblent compromettre la qualité du travail, l'engagement professionnel ou la capacité à prendre des décisions impartiales.

Il est essentiel d'identifier et de divulguer toute situation impliquant des conflits d'intérêts (réels, potentiels ou perçus) et des engagements externes, conformément au Code de conduite.

Les conflits d'intérêts peuvent inclure :

- occuper des postes ou affiliations externes ;
- les emplois ou affiliations de proches ou d'amis ;
- utiliser les opportunités commerciales de Woodside à des fins personnelles ou au profit de proches ;
- offrir ou accepter des cadeaux ou divertissements inappropriés ;
- entretenir des relations personnelles avec un collègue, un sous-traitant ou un fournisseur sous la même supervision, pouvant influencer l'impartialité des décisions ;
- influencer des décisions de recrutement, conditions d'emploi ou évaluations de performance impliquant des proches ou amis ;
- détenir des actions ou investissements dans des concurrents, clients ou partenaires commerciaux de Woodside ;
- avoir des relations personnelles étroites pouvant générer un conflit d'intérêts ou compromettre la confidentialité.

La simple détention d'actions dans une autre société n'est généralement pas considérée comme un conflit d'intérêts, sauf en cas de participation substantielle permettant d'influencer ou de contrôler des décisions impliquant Woodside.

## **Engagements extérieurs**

La prise ou le maintien d'engagements extérieurs peut entraîner un conflit avec les intérêts de Woodside, notamment lorsque :

les intérêts commerciaux de l'organisation externe concurrencent ceux de Woodside ;

la position occupée au sein de Woodside donne accès à des informations, des contacts ou des relations inappropriées à utiliser à des fins personnelles ou avantageuses ;

le temps ou l'énergie consacrés à l'engagement externe affectent la capacité à travailler efficacement, en respectant les heures contractuelles et les exigences de sécurité.

Il est interdit :

- d'occuper des postes ou entretenir des relations avec des organisations externes ayant des liens avec Woodside, lorsque la position au sein de l'entreprise permet ou pourrait être perçue comme permettant d'influencer ou de contrôler les décisions de Woodside affectant ces organisations ;
- d'exercer un deuxième emploi, gérer une entreprise personnelle ou prendre tout autre engagement externe susceptible d'entrer en conflit, ou d'être perçu comme en conflit, avec les intérêts de Woodside ou les obligations contractuelles envers l'entreprise, sans approbation préalable ;
- d'occuper un poste d'administrateur dans une société non cotée représentant Woodside ou autrement, sauf pour une entité du groupe Woodside, sans approbation préalable ;
- d'occuper un poste d'administrateur dans une société cotée sans l'approbation préalable du Conseil d'administration de Woodside.

Il est important d'utiliser son bon sens et son jugement dans les activités communautaires, gouvernementales, éducatives ou à but non lucratif en dehors du travail, afin d'éviter toute implication susceptible de nuire à la réputation de Woodside ou de compromettre l'exercice des fonctions de manière professionnelle et impartiale.

## **Déclarations et approbations**

Dès qu'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu est identifié :

- a) Cesser immédiatement toute implication dans l'activité concernée.
- b) Déclarer la situation via le registre des conflits d'intérêts en ligne disponible sur l'intranet de Woodside.

Les déclarations doivent être examinées et approuvées par le supérieur hiérarchique, avec validation supplémentaire par le responsable hiérarchique de deuxième niveau. Il incombe à ces

derniers de s'assurer que la déclaration est correctement évaluée et de déterminer si une reprise des activités ou discussions impliquant le conflit est appropriée.

En cas de prise d'un nouvel engagement externe, une approbation préalable du supérieur hiérarchique et du responsable hiérarchique de deuxième niveau est requise, en utilisant le registre des conflits d'intérêts en ligne sur l'intranet de Woodside.

Si une approbation est accordée, il est de la responsabilité de la personne concernée de surveiller tout changement dans les circonstances déclarées (par exemple, un changement de poste au sein de Woodside) nécessitant une nouvelle approbation, et de la demander à l'avance.

En cas de doute sur la nature d'un engagement externe ou d'un conflit d'intérêts nécessitant une déclaration, il est recommandé de consulter l'équipe Éthique et Conformité.

Cette section ne s'applique pas aux administrateurs non exécutifs de Woodside, qui doivent suivre la Politique sur les conflits d'intérêts des administrateurs.

### **Pratiques commerciales**

Woodside s'engage à mener ses activités avec éthique et intégrité. L'entreprise rejette tout avantage concurrentiel obtenu par des pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique.

Il est essentiel de traiter équitablement les clients, fournisseurs de services, entrepreneurs, concurrents et employés de Woodside. Il est interdit de tirer un avantage indu par manipulation, dissimulation, abus d'informations privilégiées, fausse déclaration de faits importants ou autres pratiques déloyales.

Dans les activités de passation de marchés et d'approvisionnement, il est obligatoire de respecter la [procédure établie](#), notamment, garantir que des conditions contractuelles approuvées sont en place avant tout achat de biens ou de services, imposer aux entrepreneurs et fournisseurs de se conformer au [Code de conduite des fournisseurs](#) de Woodside, préserver l'intégrité des processus d'attribution avant et après la signature des contrats, notamment en respectant la confidentialité lorsqu'un sous-traitant ou fournisseur potentiel a également des relations d'affaires existantes avec Woodside.

### **Lutte contre la corruption**

Conformément à la [Politique anticorruption](#) de Woodside, toute forme de pot-de-vin ou de corruption, directe ou indirecte, dans les secteurs privé et public, est strictement interdite, partout dans le monde.

De nombreux pays, dont l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, disposent de lois interdisant l'offre, la promesse ou le don de pot-de-vin (incluant tout objet de valeur) à une personne ou un représentant gouvernemental, ainsi que la sollicitation ou l'acceptation de tels pot-de-vin par des particuliers ou des fonctionnaires.

La violation des lois anticorruption en Australie, aux États-Unis, au Royaume-Uni ou dans d'autres pays peut entraîner des sanctions graves, notamment des peines d'emprisonnement et des amendes, applicables à Woodside, à ses partenaires commerciaux ou à des tiers agissant pour le compte de Woodside. Il est interdit d'offrir, de payer, de promettre, d'autoriser ou de donner directement ou indirectement un cadeau, un pot-de-vin, une incitation, une faveur, un paiement ou tout autre objet de valeur dans le but d'obtenir un avantage indu pour Woodside, ses employés ou toute personne associée à l'entreprise, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, des pots-de-vin, des incitations, des faveurs, des paiements ou tout autre objet de valeur sous quelque forme que ce soit.

Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique anticorruption](#) et la [Procédure de contrôle de la fraude et la corruption](#) de Woodside.

### **Cadeaux et divertissements**

Offrir et recevoir des cadeaux et des divertissements peut être un moyen légitime d'entretenir et d'entretenir de bonnes relations d'affaires, mais cela peut aussi fonctionner, ou être perçu comme une tentative de chercher un avantage indu. Tous les cadeaux et divertissements doivent être fournis ou acceptés de manière transparente et sans aucune intention d'influencer indûment le destinataire, et uniquement conformément aux politiques de Woodside et aux lois applicables. Les exigences d'inscription et d'approbation s'appliquent en vertu de la [Politique anticorruption](#) de Woodside pour l'échange de cadeaux et de divertissements (y compris les repas et les marques d'hospitalité) avec toute personne qui n'est pas un employé de Woodside. En vertu de ceux-ci :

- L'échange de cadeaux ou de divertissements impliquant un ou plusieurs représentants de l'État doit être inscrit au registre des cadeaux et divertissements, quelle que soit leur valeur. Tout échange qui (i) pourrait être perçu comme étant destiné à obtenir/conservé indûment un avantage commercial et/ou (ii) qui est évalué au-dessus du seuil de préapprobation applicable, nécessite l'approbation préalable du Vice-Président de l'Éthique et de la Conformité de Woodside (ou de son délégué) via le registre.
- L'échange de cadeaux ou de divertissements avec des tiers autres que des représentants du gouvernement est également soumis à des seuils d'enregistrement et de préapprobation en fonction de la valeur des cadeaux ou des divertissements offerts. Si la valeur dépasse le seuil de préapprobation, une approbation préalable doit être obtenue auprès du VP Éthique et Conformité (ou de son délégué) via le Registre.
- Les exigences et les seuils applicables en matière d'inscription et d'approbation préalable sont décrits à l'annexe A. Veuillez également consulter la [Politique anticorruption](#) de Woodside pour plus d'informations.

Certains pays imposent des limites strictes à la valeur des cadeaux et des divertissements qui peuvent être légalement offerts aux représentants du gouvernement. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes au courant de toutes les restrictions qui s'appliquent et de la définition large de ce qu'est un « fonctionnaire du gouvernement ».

Vous ne devez pas, directement ou indirectement, fournir ou accepter des cadeaux ou des divertissements excessifs, fréquents ou somptueux. Vous devez tenir compte de la valeur et de la fréquence des cadeaux ou des divertissements échangés avec la même partie au cours d'une période de six mois, et déterminer si cela est approprié compte tenu de la courtoisie courante, des pratiques commerciales générales et des lois et coutumes locales, et s'il est également conforme aux principes énoncés dans la [Politique anticorruption](#) de Woodside.

Vous devez consulter la [Politique anticorruption](#) de Woodside avant de fournir ou d'accepter des cadeaux ou des divertissements, car des restrictions supplémentaires s'appliquent.

### **Voyages sponsorisés**

Woodside interdit le paiement des frais de déplacement et des frais liés aux déplacements des représentants du gouvernement (à moins que ce paiement n'ait été approuvé par le Vice-Président de l'éthique et de la conformité). De plus amples détails sont présentés dans [Politique anticorruption](#) de Woodside.

### **Traiter avec les agents et représentants locaux**

Il peut, dans certaines circonstances, être nécessaire pour Woodside d'engager une personne ou une entité tierce qui agira pour ou au nom de Woodside ou qui la représentera d'une autre manière (soit en sa qualité d'exploitant d'une coentreprise exploitée par Woodside, soit en sa qualité de personne morale) dans les relations commerciales de Woodside avec des tiers du secteur public

et/ou du secteur privé dans des pays d'outre-mer ou des marchés étrangers (un « agent ou représentant local »).

Les conditions d'un tel engagement doivent être examinées par le service juridique de la conformité et toute mission doit être préapprouvée par le vice-président de l'éthique et de la conformité.

Le processus et les exigences d'approbation pour la nomination d'un agent ou d'un représentant local sont définis dans la [Politique anticorruption](#) de Woodside. Les agents et représentants locaux ne doivent être engagés par Woodside que conformément à ces exigences.

Cela reflète le fait que Woodside s'engage à collaborer uniquement avec des partenaires respectant des normes équivalentes de comportement personnel et professionnel. Woodside reconnaît également sa responsabilité envers les actes de ses agents et représentants, ce qui implique de choisir ces derniers avec soin et de s'assurer qu'ils comprennent pleinement les attentes de l'entreprise dans le cadre de leurs activités réalisées avec ou pour Woodside.

## **Relations avec les participants de la coentreprise, les sous-traitants et les fournisseurs**

Nous nous engageons à respecter les normes de comportement personnel et d'entreprise énoncées dans le Code de conduite et à utiliser notre influence pour encourager nos partenaires à adopter des normes équivalentes de comportement personnel et d'entreprise. Dans le cadre d'opérations conjointes, nous appliquerons ces engagements lorsque Woodside agit en tant qu'opérateur. Lorsque nous ne sommes pas l'opérateur, nous nous efforcerons de bonne foi d'influencer les participants à la coentreprise pour que des engagements similaires soient adoptés. De plus, nous allons :

- rechercher des partenaires de coentreprise dont les politiques sont conformes à celles de Woodside ;
- combiner des compétences complémentaires, des technologies appropriées et une expertise pour améliorer l'efficacité ; et
- sensibiliser nos sous-traitants et fournisseurs aux engagements et attentes de Woodside ainsi qu'à leurs responsabilités pour leur mise en œuvre.

Lorsqu'elle agit en tant qu'opérateur d'une coentreprise impliquant d'autres parties, Woodside a :

- des obligations contractuelles définies dans l'accord d'exploitation de la coentreprise ;
- et un devoir d'agent envers tous les participants à l'entreprise.

Dans ce rôle, Woodside doit veiller à ce que sa position d'opérateur ne soit pas utilisée de manière inappropriée pour obtenir un avantage pour elle-même ou pour une autre partie, ni pour causer un préjudice à l'entreprise.

Les employés de Woodside doivent être en mesure de distinguer clairement :

- les décisions et actions prises par Woodside en son nom propre ou en tant que participant à l'entreprise (lorsque Woodside peut agir dans son propre intérêt économique, sous réserve d'obligations contractuelles limitées) ; et
- les décisions et actions entreprises par Woodside en tant qu'opérateur (lorsque sa liberté d'action est limitée par les responsabilités contractuelles et d'agence associées à son rôle d'Opérateur).

## **LE GOUVERNEMENT**

Woodside respecte toutes les lois et réglementations qui s'appliquent à ses activités partout dans le monde.

## **Respect des lois et règlements**

Toutes les lois et réglementations applicables aux activités et aux opérations de Woodside doivent être respectées. Cela inclut la compréhension des lois et des réglementations pertinentes pour chaque rôle spécifique et le pays d'exercice.

Points clés :

- Les principes, pratiques et normes définis dans le Code de conduite s'appliquent aux activités commerciales dans tous les pays où Woodside est présent.
- Les lois locales peuvent varier, et certaines lois nationales peuvent interdire des comportements acceptés ailleurs. Dans ce contexte, les exigences légales locales des pays où Woodside opère seront respectées comme minimum. Si une norme plus stricte est prévue par les politiques de Woodside ou le Code de conduite, ou si elle est adoptée par Woodside pour une opération spécifique et reste conforme à la législation locale, cette norme plus stricte sera appliquée.

Les gestionnaires de Woodside ont pour responsabilité de s'assurer que toutes les personnes placées sous leur supervision connaissent les obligations et exigences légales qui s'appliquent à leurs domaines de responsabilité, et que des formations régulières sont dispensées à cet effet.

## **Obtenir des conseils juridiques**

Les lois régissant les activités de Woodside sont complexes, et leur ignorance ne dispense ni Woodside ni ses employés de leurs obligations légales.

En cas de doute sur les lois et réglementations applicables au travail ou sur celles en vigueur dans le pays d'exercice, il est recommandé de consulter un membre de l'équipe juridique de Woodside. Pour les questions relatives à la fiscalité, il convient de s'adresser à un membre de l'équipe fiscale de Woodside.

## **Droit de la concurrence et droit antitrust**

La plupart des pays disposent de lois visant à promouvoir la concurrence dans les affaires et à protéger les intérêts des consommateurs. Ces lois interdisent les ententes ou accords anticoncurrentiels entre concurrents, certaines ententes « exclusives » d'approvisionnement ou de distribution, l'abus de pouvoir commercial visant à nuire à la concurrence, les fusions anticoncurrentielles, les comportements trompeurs ou mensongers.

Il est strictement interdit de participer, de quelque manière que ce soit, à des pratiques violant ces lois. Woodside ne tolère aucun comportement collusif, tel que des ententes avec des concurrents sur les prix, les volumes, ou les conditions de vente.

Les violations de ces lois peuvent entraîner des conséquences graves, notamment des peines d'emprisonnement et des amendes. Les entreprises ou les consommateurs lésés par un comportement illégal peuvent également engager des poursuites contre Woodside ou individuellement contre la personne impliquée, afin de récupérer des dommages-intérêts.

Pour toute question concernant les lois sur la concurrence ou des préoccupations liées à une transaction spécifique, il est recommandé de consulter un membre de l'équipe juridique de Woodside.

## **Lois sur le commerce international et conformité à l'exportation**

Woodside respecte rigoureusement toutes les lois internationales relatives au commerce et à la conformité à l'exportation applicables à ses activités.

Certains pays, dans le cadre de leurs politiques étrangères et objectifs de sécurité nationale, imposent des sanctions financières ou économiques à des pays, régions, personnes, entreprises ou navires spécifiques. Ces sanctions interdisent à leurs ressortissants ou résidents de traiter avec ces entités ou avec les citoyens des pays ou régions concernés.

Par ailleurs, de nombreux pays où nous opérons imposent des restrictions sur la circulation des biens, logiciels, technologies et services connexes, tant au sein de leurs frontières qu'au-delà (y compris dans les espaces numériques). Ces restrictions incluent : l'interdiction d'expédier ou d'envoyer des biens, logiciels ou technologies vers certains pays ou régions ; l'interdiction de traiter avec certaines parties ou pour certaines utilisations spécifiques.

Le non-respect de ces lois peut avoir de lourdes conséquences, notamment des peines d'emprisonnement, des amendes. Pour Woodside, la perte des privilèges d'exportation.

Avant de collaborer avec un tiers (fournisseur, sous-traitant, etc.), il est essentiel de suivre la procédure d'intégration des fournisseurs ou de consulter l'équipe Éthique et Conformité pour effectuer une diligence raisonnable. Cela permet de vérifier que le tiers concerné n'est soumis à aucune sanction ou restriction commerciale.

Ces lois sont complexes et évoluent constamment. Pour toute question ou préoccupation liée à une transaction spécifique, il est conseillé de contacter un membre de l'équipe Éthique et Conformité ou Douanes et Commerce.

## **Traiter avec les organismes de réglementation et les représentants du gouvernement**

La capacité de Woodside à mener ses activités dépend directement du processus décisionnel des gouvernements. L'entreprise s'engage à entretenir des relations ouvertes et constructives avec les gouvernements de tous les pays où elle opère.

Dans certaines régions et juridictions, il peut être difficile d'identifier avec précision les personnes qui doivent être considérées comme des représentants du gouvernement, ou celles qui sont des proches affiliés ou des membres de la famille de ces représentants. Il est donc essentiel de faire preuve de prudence en cas de doute. Des informations complémentaires sont disponibles dans la [Politique anticorruption](#) de Woodside.

Pour toute question ou incertitude concernant l'identification d'une personne comme représentant du gouvernement ou son lien avec un tel fonctionnaire, il est recommandé de consulter un membre de l'équipe Éthique et Conformité.

### ***Partage d'information et plaidoyer politique***

Woodside participe activement au débat sur les politiques publiques et partage ses points de vue sur les questions liées à ses activités et opérations. L'échange d'informations et d'opinions est crucial pour permettre aux représentants du gouvernement et à Woodside de prendre des décisions éclairées.

Des informations sur Woodside, ses activités ou ses opérations ne peuvent être fournies aux gouvernements que si :

- cela relève du cadre des responsabilités de la personne au sein de Woodside ;
- les informations ont été vérifiées pour garantir leur exhaustivité et leur exactitude ;
- l'approbation du Vice-Président de l'éthique et de la conformité a été obtenue, ainsi que toutes les approbations requises conformément à la [Procédure de communication et d'engagement des parties prenantes externes](#) de Woodside.

Si, dans le cadre d'un rôle, une personne est autorisée à défendre les intérêts de Woodside ou à représenter l'entreprise auprès des gouvernements, elle doit respecter toutes les lois et réglementations applicables à la participation des entreprises aux affaires publiques et veiller à ce que cette activité soit menée conformément aux valeurs de Woodside.

### ***Contributions politiques, adhésion à des forums de réseautage politique et participation à des fonctions politiques***

Woodside ne fait pas de dons à des fonds de campagne ou ne fournit pas de contributions en nature à un parti politique, à un politicien ou à un candidat à une fonction publique dans quelque pays que ce soit. Vous ne devez pas, à titre officiel de Woodside, faire un tel don ou une telle contribution. Cela n'exclut pas votre appartenance ou votre participation à des partis politiques, à titre privé et pendant votre temps libre.

Tous les autres dons ou contributions politiques de Woodside nécessitent l'approbation du conseil d'administration. Woodside n'est pas membre des forums d'engagement des affaires des partis politiques. Dans certaines circonstances, il peut y avoir une raison commerciale légitime pour Woodside de participer à des événements d'affaires politiques rémunérés, que nous évaluons conformément à nos priorités commerciales. La participation à ces fonctions doit être approuvée par le premier dirigeant et les dossiers doivent être conservés par les Affaires Corporatives.

Nous nous conformons aux exigences de déclaration de la Commission électorale australienne, ainsi qu'aux lois américaines sur le financement des campagnes électorales et aux lois des autres pays ou localités dans lesquels nous opérons, le cas échéant, et nous sommes transparents dans notre divulgation publique de toutes les contributions politiques.

### ***Transparence***

Un registre précis et vérifiable de tous les cadeaux, divertissements et paiements aux représentants du gouvernement doit être tenu conformément aux principes comptables généralement reconnus. Aucune inscription ne doit être faite dans les registres de Woodside qui déforme ou déguise la véritable nature d'une transaction.

De plus amples détails concernant les cadeaux, les divertissements, les voyages, les contributions et fonctions politiques et les voyages parrainés sont énoncés dans la [Politique anticorruption](#) de Woodside, les directives du tableau de bord du code de conduite et la [procédure de contributions politiques](#).

## **NOS COMMUNAUTÉS**

Woodside prend soin de ses habitants et de ses communautés. Nous établissons des partenariats à long terme avec les gouvernements hôtes, les communautés et les principaux intervenants où nous sommes actifs.

Woodside reconnaît et respecte les droits fondamentaux de tous les peuples et cherche à s'assurer que nous ne sommes pas complices des violations des droits de l'homme commises par d'autres.

Woodside respecte, prend en compte et répond aux intérêts de ses parties prenantes. Nous nous engageons à :

- un dialogue et une consultation ouverts avec les communautés locales et leurs représentants, les organisations non gouvernementales et le gouvernement à tous les niveaux pour s'assurer que les impacts réels et potentiels découlant des activités de Woodside sont identifiés et gérés de manière appropriée ;
- Considérant les impacts des développements majeurs sur les communautés locales, les infrastructures locales et le potentiel de conflit et son impact sur la sécurité ; et

- s'efforcer de prévenir l'apparition de l'esclavage et de la traite des personnes dans les propres activités de Woodside ou dans les opérations de ceux qui fournissent des biens et des services à Woodside.

De plus amples renseignements sont présentés dans la [Politique sur les collectivités durables](#) et la [Politique sur les droits de la personne](#) de Woodside.

Tous les engagements de Woodside avec des parties prenantes externes doivent être conformes aux exigences de performance obligatoires énoncées dans la [Procédure de communication et d'engagement des parties prenantes externes](#).

## **Investissement social**

L'approche de Woodside en matière de commandites d'entreprise et de dons à des projets communautaires est déterminée au niveau de l'entreprise avec la contribution des unités et divisions commerciales concernées.

Vous ne devez pas, directement ou indirectement, faire des dons de bienfaisance ou de la philanthropie d'entreprise pour influencer un individu, une organisation ou un gouvernement à prendre une décision commerciale en faveur de Woodside. Vous devez obtenir l'approbation des Affaires Corporatives et de l'Éthique et de la conformité et suivre les processus de diligence raisonnable appropriés pour vous assurer que tout don, parrainage ou engagement ou paiement est conforme à la législation anticorruption applicable.

Vous avez droit à 12 heures de congé de bénévolat par an et vous êtes encouragé à donner de votre temps à des projets communautaires. Cela peut se faire par le biais du bénévolat en équipe ou du bénévolat basé sur les compétences. Il existe des programmes de bénévolat parrainés par Woodside ou vous pouvez proposer de faire du bénévolat auprès d'une organisation à but non lucratif approuvée. Toutes les activités de bénévolat doivent être approuvées par le Vice-Président de votre secteur d'activité.

De plus amples détails sont énoncés dans la [Politique sur les collectivités durables](#) de Woodside.

## **Initiatives des Premières Nations**

Nous nous engageons à maintenir des relations viables et bénéfiques à long terme avec les communautés des Premières Nations sur les terres traditionnelles desquelles nous exerçons nos activités.

Nous cherchons à comprendre et à respecter la diversité des questions culturelles et sociales qui influencent les relations de Woodside avec les communautés des Premières Nations dans tous les domaines où Woodside exerce ses activités.

De plus amples détails sont énoncés dans la [Politique sur les communautés des Premières Nations](#) de Woodside.

## **Initiatives des clients**

La satisfaction du client est importante pour le succès de Woodside. Nous nous efforçons de comprendre les exigences de nos clients, de fournir des produits de haute qualité qui répondent ou dépassent les besoins de nos clients et de fournir ce que nous avons convenu ou contracté pour livrer.

Notre politique est :

- d'identifier et gérer les risques associés à nos produits ;
- de spécifier les précautions requises lors de la manipulation et du transport de nos produits et prendre des mesures raisonnables pour les communiquer aux employés, aux clients et aux autres personnes susceptibles d'être touchées ;

- de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité des produits et appliquer des normes responsables là où les lois et réglementations n'existent pas ;
- de travailler avec les organismes gouvernementaux et d'autres intervenants, le cas échéant, pour élaborer des lois, des règlements et des normes responsables fondés sur des données scientifiques solides et sur la prise en compte des risques ;
- d'inclure l'identification et le contrôle des effets potentiellement négatifs sur la santé, la sécurité et l'environnement comme considérations prioritaires dans la planification et l'élaboration des projets ; et
- d'entreprendre des examens et des évaluations appropriés de nos activités afin de mesurer les progrès et de favoriser la conformité à la présente politique.

La version officielle du Code de Conduite de Woodside est en anglais et peut être consultée à l'adresse suivante : [Code of Conduct](#). En cas de divergence entre la présente version traduite et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

*Révisé par le conseil d'administration de Woodside Energy Group Ltd en décembre 2024.*

## ANNEXE A

## EXIGENCES D'INSCRIPTION ET DE PRÉAPPROBATION POUR LES CADEAUX ET LES DIVERTISSEMENTS

(Extrait de la politique anticorruption de Woodside)

*Intervention de représentants du gouvernement*

Les exigences suivantes en matière d'approbation et d'enregistrement s'appliquent à l'offre, à la fourniture, à l'acceptation ou à la réception de cadeaux et de divertissements impliquant des représentants du gouvernement :

<b>Valeur totale des cadeaux ou divertissements (par personne) impliquant des représentants du gouvernement</b>	<b>Approbation préalable du Vice-Président Éthique et conformité (ou de son délégué)</b>	<b>Inscription</b> <i>Via le registre des cadeaux et divertissements en ligne (impliquant des représentants du gouvernement) sur le tableau de bord du code de conduite</i>
0 à 100 \$ US	Non requis	Obligatoire
> 100 \$ US	Obligatoire	
Toute valeur où l'article peut être perçu comme destiné à obtenir ou à conserver indûment un avantage commercial		

*Absence de représentants du gouvernement*

Les exigences suivantes en matière d'approbation et d'enregistrement s'appliquent à l'offre, à la fourniture, à l'acceptation ou à la réception de cadeaux et de réceptions n'impliquant pas de représentants du gouvernement :

<b>Valeur totale des cadeaux/divertissements (par personne) n'impliquant pas de représentants du gouvernement</b>	<b>Approbation préalable du Vice-Président Éthique et Conformité (ou de son délégué)</b>	<b>Inscription</b> <i>Via le registre des cadeaux et divertissements en ligne (n'impliquant pas de représentants du gouvernement) sur le tableau de bord du code de conduite</i>
0 à 100 \$ US	Non requis	Non requis
> 100 \$ US — 250 \$ US	Non requis	Obligatoire
> 250 \$ US	Obligatoire	
Offre d'un article refusée par un employé de Woodside	S.O.	Requis lorsque (i) la valeur de l'article >250 \$ US) et/ou (ii) le refus était dû à des préoccupations selon lesquelles l'article était excessif ou pouvait être perçu comme destiné à obtenir ou à conserver un avantage commercial

\* Si vous n'êtes pas certain qu'il soit approprié d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou des divertissements dans des circonstances particulières, vous devez soumettre la question à un membre de l'équipe d'éthique et de conformité de Woodside avant de le faire. De plus amples conseils sont également disponibles dans la politique anticorruption de Woodside.